

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES**

Séance ordinaire du 11 août 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h), le onzième jour du mois d'août deux mille vingt-cinq (11 août 2025), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jacques Lemay
M. Michel Sesena
Mme Martine Muller
Mme Doriane Demers-Toutant
M. Frédéric Harnois

Tous les membres présents formant quorum.

M. Jean-Claude Coydon, conseiller, est absent de la rencontre.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 11 août 2025

1. **Administration municipale**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Mot de la mairesse
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 août 2025
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2025
 - 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2025
 - 1.6 Résolution : renouvellement de contrat pour le directeur général par intérim
 - 1.7 Résolution pour changer la date de la séance ordinaire d'octobre 2025
2. **Trésorerie**
 - 2.1 Bordereau des dépenses du mois et approbation des comptes en date du 11 août 2025
 - 2.2 Autoriser un engagement de crédits au 11 août 2025
3. **Sécurité publique**
 - 3,1
4. **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4.1 Résolution : demande de soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver pour la municipalité de Grandes-Piles
 - 4.2 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
 - 4.3
5. **Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Dépôt du rapport sommaire des permis de juillet 2025
 - 5.2 Dépôt du certificat pour la demande d'un référendum pour le règlement 593-UR-2025

- 5.3 Adoption du règlement 593-UR-2025 afin de modifier le règlement de zonage 495-UR-2014 pour créer une nouvelle zone

6. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être
6,1

7. Autres sujets

- 7.1 Affaires nouvelles
7.2 Période de questions – Parole à l’assemblée
7.3 Levée de l’assemblée

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s’adresse à l’assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.3 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-08-110

IL EST RÉSOLU

Que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ à l’unanimité par les conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-08-111

IL EST RÉSOLU

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2025 et qu’il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l’unanimité par les conseillers.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

Dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois d’août 2025, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

Le résumé se lit comme suit :

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE
Séance du conseil du 11 août 2025

1) GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES

A) Union des municipalités du Québec :

1. Communiqué de l'UMQ qui interpelle le gouvernement pour assurer l'avenir des camps de jour municipaux.
2. Formations obligatoires pour les personnes élues :
 - Formation générale (MAMH) : autoformation d'une durée de sept heures et demie. Les élus auront 9 mois suivant l'élection pour la suivre
- Formation en éthique et déontologie (CMQ) : autoformation avec une partie en classe virtuelle ou en présentiel (par région). Les nouvelles personnes élues auront un délai de 6 mois pour la suivre. Les personnes réélues auront un délai de 9 mois. Les formations seront lancées officiellement le 3 novembre 2025.

B. Ministère des Transports et de la Mobilité durable :

1. On nous informe que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2027.

C. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec :

1. Lettre du 22 juillet 2025 : programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 sous-volet 1.1. Projet de mise aux normes de l'eau potable. RÉPONSE : suite à notre demande financière en date du 26 juillet 2025, on nous informe que nous devons utiliser en priorité les sommes du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028. Advenant que les coûts dépassent l'aide financière de la TECQ, le partage des coûts pourra être comblé par le PRIMEAU 2023-2033.

2) MUNICIPALITÉS ET MRC

A. MRC de Mékinac :

1. Document expliquant le mandat à la firme Léger afin que celle-ci procède à un sondage scientifique auprès de la population de Mékinac sur le projet éolien et certains enjeux municipaux.

3) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX

A. FADOQ de Grandes-Piles :

1. L'élection de la FADOQ de Grandes-Piles se tiendra le jeudi 4 septembre 2025, à 11 h, au Centre communautaire de Grandes-Piles

B. Fonds d'assurance des municipalités du Québec :

1. Avis de fermeture du dossier du sinistre du 13 juillet 2024 lors des pluies abondantes, alors qu'un ponceau a cédé et que l'eau a inondé et endommagé le terrain d'un citoyen.

4) AUTRES ORGANISMES ET FOURNISSEURS

A) ÉNERGYCYCLE :

1. On nous informe que la vidange des fosses septiques pour la municipalité de Grandes-Piles se fera du 8 au 13 août 2025.
2. Rappel pour que la collecte des bacs roulants soit bien effectuée : il est nécessaire que les bacs soient positionnés de manière à ce que les poignées et les roues soient dirigées vers la résidence.

B) UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES MAURICIE :

1. Démarches à venir concernant les demandes d'autorisation de TES Canada à la CPTAQ.

1.6 Résolution : renouvellement de contrat pour le directeur général par intérim

CONSIDÉRANT que nous sommes présentement à finaliser l'audit 2023 avec les comptables, qui devrait se terminer en septembre 2025 et que cela donne une charge de travail supplémentaire;

CONSIDÉRANT que nous sommes en année d'élection, ce qui occasionne aussi une charge supplémentaire de travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire une réorganisation municipale au début de 2025 et préparer tous les documents comptables pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de donner les outils nécessaires et implanter ces outils avant de faire entrer du nouveau personnel;

CONSIDÉRANT que M. Benoit Caouette est propriétaire unique de Solutions Municipales inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne peut pas siéger à partir du 3 octobre 2025 en raison de la procédure d'élections municipales;

Sur proposition de M. Michel Sesena

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-08-112

IL EST RÉSOLU

De renouveler le contrat de M. Benoit Caouette, seul actionnaire de Solutions Municipales inc., comme directeur général et greffier-trésorier par intérim comme suit :

- Pour une durée de 22 semaines de 35 heures par semaine et plus et ensuite 2 jours par semaine pendant deux mois;

Que le mandat soit effectif à partir du 1^{er} août jusqu'à la fin décembre 2025;

Que la mairesse soit autorisée à signer le contrat d'embauche de M. Benoit Caouette comme ci-haut mentionné.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.7 Résolution pour changer la date de la séance ordinaire d'octobre 2025

CONSIDÉRANT que nous sommes dans une année d'élections municipales et que le conseil ne peut pas siéger après le 3 octobre 2025;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-08-113

IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité de Grandes-Piles fixe la nouvelle date de la séance d'octobre 2025 le jeudi 2 octobre 2025 à 18 h au centre communautaire;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

2.1 Résolution concernant la liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes préautorisés;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paie du 29 juin au 12 juillet 2025 ainsi que la période de paie du 13 au 26 juillet 2025.

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-08-114

IL EST RÉSOLU

D'approuver et payer les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 11 août 2025, au montant de 58 805,31 \$;

D'entériner les dépenses préautorisées dans les journaux 959 au montant de 9238,11 \$ et 960 au montant de 1090 \$;

D'entériner les paiements des salaires pour la période du 29 juin 2025 au 12 juillet (PP14), du 13 au 26 juillet 2025 (PP15) au montant de 35 468,23 \$

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

Je soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées tel que décrit ci-haut au 11 août 2025.

Benoit Caouette

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

1.2 Résolution : autorisation d'engagements de crédit au 11 août 2025

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'acquisition de nouveaux ordinateurs pour le remplacement de ceux qui sont désuets actuellement;

CONSIDÉRANT qu'il faut également prévoir le transfert des logiciels et données dans les nouveaux;

CONSIDÉRANT que nous avons prévu dans le plan triennal d'immobilisation de faire le remplacement de ces équipements;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-08-115

IL EST RÉSOLU

Que ce conseil autorise un engagement de crédits pour un maximum de 15 000 \$ pour faire l'acquisition d'équipements informatiques ainsi que de faire le transfert des données vers le nouvel équipement.

Que le conseil autorise un engagement de crédits de 1 815 \$ plus taxes pour des travaux d'enrochement et fossés près du terrain de Mme Gonzalez pour régler le problème d'écoulement d'eau lors de fortes pluies.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.1 Résolution : demande de soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver pour la Municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles doit aller en soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-08-116

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim à préparer tous les documents nécessaires afin d'aller en appel d'offres sur le SEO puisque l'estimation des soumissions dépassera 100 000 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.4 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-08-117

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

5.1 Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement de juillet 2025 pour information aux élus

5.2 Dépôt du certificat pour la demande d'un référendum pour le règlement 593-UR-2025

5.3 Résolution : adoption du règlement 593-UR-2025 pour modifier le règlement de zonage 495-UR-2014 pour créer la nouvelle zone 80-Ra à partir de la zone 41-Ra

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 495-UR-2014 est entré en vigueur le 28 août 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales C-47.1 confirme que toute municipalité locale a compétence dans le domaine du développement économique local et de la gestion des nuisances;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l’avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 15 juillet 2025 et que les personnes habiles à voter avaient jusqu’au 23 juillet 2025 pour soumettre une demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT qu’aucune demande de participation à un référendum n’a été reçue;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2025-08-118

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le règlement #593-UR-2025 et qu’il soit ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 593-UR-2025 :

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #495-UR-2014 POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA-80 À MÊME LA ZONE RA-41 AFIN D’AJOUTER UN USAGE, MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION AFIN D’AUTORISER L’USAGE BIFAMILIAL, TRIFAMILIAL, QUADRIFAMILIAL ET MULTIFAMILIAL.

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récite.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d’autoriser l’usage bifamilial, trifamilial, quadrifamilial et multifamilial.

Le présent règlement a également pour but de créer une nouvelle zone Ra-80 à même la zone Ra-41.

ARTICLE 4 AJOUT D’USAGE DANS LA NOUVELLE ZONE RA-80

Dans la nouvelle zone Ra-80, il faut ajouter l’usage unifamilial, bifamilial, trifamilial, quadrifamilial et multifamilial.

ARTICLE 5 MODIFICATION DES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS (ANNEXE D)

La grille des spécifications de la nouvelle zone Ra-80 est modifiée par l’ajout d’un X à la zone Ra-80 vis-à-vis la ligne correspondant à la sous-classe d’usage A) Unifamilial B) Bifamilial, Trifamilial, Quadrifamilial et C) multifamilial.

- La superficie minimale des bâtiments principaux est de 140 mètres carrés
- Hauteur maximum de 11 mètres
- Hauteur maximum en étage est de 2
- Marge de recul avant minimum est de 7,6 mètres
- Usages et construction interdits dans la cour avant : X

- Marge de recul arrière minimum de 7 mètres et si c'est le long d'un cours d'eau, c'est le 10 ou 15 mètres qui s'applique
- Marge de recul latérale : minimum de 2 mètres
- La somme des marges de recul latérales minimales est de 7 mètres
- L'entreposage autorisé dans cette nouvelle zone est de type 1

ARTICLE 6 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage du règlement de zonage #495-UR-2014 est modifié par le déplacement des limites de la zone Ra-41 pour créer la nouvelle zone Ra-80 dorénavant. (Voir plan joint)

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

7.1 AFFAIRES NOUVELLES :

- La mairesse explique que TES Mauricie sera présent en face de l'hôtel de ville le jeudi 14 août 2025 de 11 h 30 à 13 h 30 pour répondre aux questions des citoyens;
- La mairesse explique à la population que nous avons fait une demande afin d'avoir un appareil de réanimation (DEA) au Centre communautaire; on espère avoir une réponse favorable;
- La mairesse fait un petit rappel que la population a reçu un carton de sondage de la MRC de Mékinac pour le projet d'éoliennes et mentionne que c'est important de faire le suivi dans ce dossier;

7.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

- **M. Michel Paquin :** demande s'il est possible de faire un suivi avec ENERCYCLE concernant la vidange des installations septiques afin que l'horaire de vidange soit mieux planifié pour sauver des coûts de transport.
- **M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :** mentionne à M. Paquin que la Municipalité va envoyer une lettre à ENERCYCLE dans ce dossier;
- **M. Benoit Laplante :** demande si la Municipalité a avancé dans le dossier d'un projet de règlement pour les chemins privés.
- **Mme Caroline Clément, mairesse :** répond à M. Laplante que tel que nous l'avons mentionné lors de la rencontre d'association, le conseil ne fera rien pour la saison hivernale 2025-2026.
- **M. Guy :**
 1. Demande s'il est possible de faire l'installation de panneaux pour identifier la route des rivières;
 2. Demande s'il y a un projet de piste cyclable vers la ville de Shawinigan, secteur Saint-George-de-Champlain.
- **Mme Caroline Clément, mairesse :** répond qu'il est possible de faire l'installation de panneaux et qu'il y a un projet régional pour relier toutes les municipalités de Mékinac en piste cyclable, mais que c'est un projet ardu et cela prendra beaucoup de temps.

La période de questions a duré 45 minutes

7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay


2025-08-119

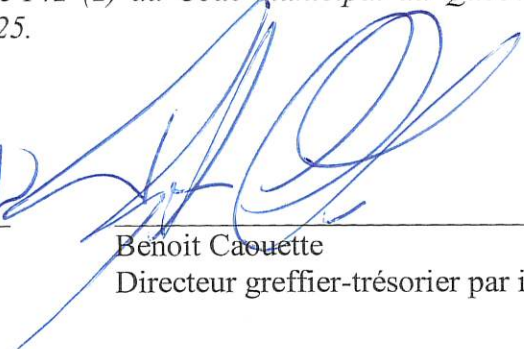
IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h08.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 12 août 2025.


Caroline Clément
Maïresse


Benoît Caouette
Directeur greffier-trésorier par intérim